

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON-D'AUVERGNE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yanik PRIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2026

PRÉSENTS /

M. Yanik **PRIÈRE**, Maire.

Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON** ; M. Hugues **MALINAUD** ; Mme Catherine **COSTE** ; Mme Rénatie **LEPAYSAN** ; M. Eric **GIRARD** ; Mme Audrey **NIERGA** ; *Adjoints au Maire.*

M. Yves **RAMON** ; M. Jean-Noël **HUGON** ; Mme Catherine **MIDROIT** ; M. Bruno **BONNAVE** ; M. Jean-Paul **LAPOUGE** ; Mme Maryse **BOSTVIRONNOIS** ; M. Joël **COUZELAS** ; Mme Pascale **FAURE** ; M. Jean-Louis **CLIGNAC** ; Mme Mélanie **DOMAS** ; Mme Magali **LEROY** ; Mme Isabelle Nora **CONSOLI** ; M. Stéphane **GATIGNOL** ; M. Clément **MARIEN** ; M. Bruno **BOURNEL** ; M. François **RAGE** ; M. Philippe **MAITRIAS** ; Mme Géraldine **ALEXANDRE** ; Mme Blandine **GALLIOT** ; Mme Mina **PERRIN** ; Mme Cynthia **JEULAND** ;
Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS /

M. Fabrice **CLOUVEL** Adjoint au Maire

M. Frédéric **GENET** Adjoint au Maire

Mme Halima **LADJEMI** Adjointe au Maire

Mme Magdeleine **VIGIER** Conseillère Municipale

M. Yves **CIOLI** Conseiller Municipal

(à Mme Élisabeth **FORESTIER-HUGON**)

(à M. Jean-Paul **LAPOUGE**)

(à M. Clément **MARIEN**)

(à M. Eric **GIRARD**)

(à M. Philippe **MAITRIAS**)

ABSENT / -

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE / Monsieur Clément MARIEN

M. Bruno BOURNEL quitte la séance après le vote du rapport n° 66 et donne pouvoir à Mme Cynthia **JEULAND**.

VILLE DYNAMIQUE

- Rapport N° 53 -

Objet / RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « CENTRE DE LOISIRS DES ŒUVRES LAÏQUES DE COURNON-D'AUVERGNE » – ANNÉE 2026/2027

Dossier étudié en commission le 16 juin 2026

Rapporteur : Madame Élisabeth **FORESTIER-HUGON**

Le rapporteur rappelle que la commune met depuis plusieurs années des fonctionnaires territoriaux à disposition d'associations locales et notamment auprès du Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'AUVERGNE, en raison d'absence de moyens.

Il est envisagé de reconduire ces mises à disposition pour l'année 2026/2027.

A cet effet, conformément aux dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, il y a lieu d'établir une convention avec le Centre de Loisirs prévoyant :

- x la nature des activités exercées par les fonctionnaires mis à disposition,
- x les conditions d'emploi des agents concernés,
- x les conditions de contrôle et d'évaluation de leurs activités,
- x les modalités de remboursement des rémunérations par l'organisme d'accueil.

Ces mises à disposition d'une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2026, s'effectueraient comme suit :

- ✓ 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 35 heures hebdomadaires, pour assurer des missions administratives,
- ✓ 1 éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à raison de 14 heures hebdomadaires maximum, pour assurer l'encadrement des jeunes pongistes de la section du Centre de Loisirs,
- ✓ 1 adjoint technique à raison de 20 heures hebdomadaires maximum, pour assurer les fonctions d'entretien.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le *projet de convention joint à la présente délibération*.

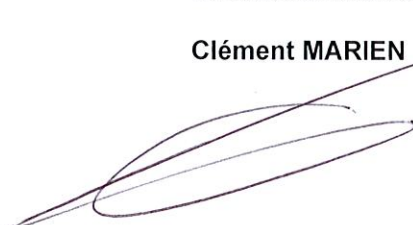
Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la mise à disposition, pour l'année 2026/2027, de personnel titulaire auprès de l'association « Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'AUVERGNE », selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui interviendra avec ladite association.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, à Cournon-d'Auvergne le 02 juillet 2026

Le Secrétaire de séance

Clément MARIEN



Le Maire

Yanik PRIÈRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par saisie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr